

Gare de Tamines : vers une situation provisoirement définitive ?

Comme beaucoup de Namurois, le sort de la Gare de Tamines inquiète le député-bourgmestre Benoît Dispa. Ce 24 mars, il a interpellé Mme Galant, Ministre de la mobilité à ce sujet. Elle ne s'est pas montrée totalement rassurante...

Récemment, l'avenir incertain de la gare de Tamines a fait couler beaucoup d'encre. Le transfert de 8 membres de son personnel à Châtelet malgré les 3000 navetteurs qui transitent par Tamines inquiète les citoyens et le personnel de la gare. Les syndicats dénoncent des économies sur le personnel et la sécurité ainsi qu'une mort lente de la gare. La SNCB leur a assuré qu'il s'agissait d'une solution provisoire qui devrait se terminer en juin. Mais ils ne sont pas convaincus et s'attendent plutôt à une fermeture définitive des installations, comme cela s'est passé à Auvelais en juin 2013.

La situation a également interpellé le député-bourgmestre Benoît Dispa. Ce mardi, en Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques, il a interrogé la ministre de la mobilité à ce sujet. Celle-ci a confirmé que du personnel avait, effectivement, été transféré à Châtelet car il s'agit d'un point névralgique. Elle a cependant tenu à préciser qu'une fermeture de la gare de Tamines n'était pas envisagée.

Le député Benoît Dispa a pris acte de sa réponse mais préfère rester vigilant. *«Madame Galant ne s'est engagée à aucun délai concernant un retour à la normale. La SNCB avait dit aux syndicats que cette situation provisoire devrait se terminer en juin. Mais Madame Galant ne dit rien de tel. Sa réponse n'est pas totalement rassurante»*, a commenté Benoît Dispa. *« Il y a un risque que la situation dans laquelle la gare de Tamines se trouve perdure et devienne provisoirement définitive. Il faut donc rester très attentif.»*

Benoît Dispa a également invité la Ministre à prendre contact avec la commune afin d'assurer une information plus complète aux citoyens et à les rassurer face à leur sentiment d'insécurité.